

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CalcDaily
Code du produit	KWZ 180
L'identifiant unique de formulation (UFI)	4PD5-JDJP-G812-3PGN

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Nettoyant universel acide Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf  Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99  Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
Date d'émission	14.11.2022
Version	1.1 (Version précédente: 1.0)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
---	---

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--

## 2.2. Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Conseils de prudence</b>	P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Phosphoric acid esters, No.-CE 908-996-7 Hydroxyde de potassium, No.-CAS 1310-58-3, No.-CE 215-181-3 Laurylamine, éthoxylate (> 2,5 EO), No.-CAS 31017-83-1, No.-CE 931-964-0 (3R)-3-ethoxy-2-methylnonane, No.-CAS 78330-20-8
<b>2.3. Autres dangers</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Acide citrique	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 77-92-9 No.-CE: 201-069-1
Phosphoric acid esters	2.5% - 5%	Skin Corr. 1B H314	No.-CE: 908-996-7
Hydroxyde de potassium	1% - 2%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2 H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-58-3 No.-CE: 215-181-3 No.-Index: 019-002-00-8
Laurylamine, éthoxylate (> 2,5 EO)	2.2%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 31017-83-1 No.-CE: 931-964-0
(3R)-3-ethoxy-2-methylnonane		, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 78330-20-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin dans les cas graves.

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

---

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction</b>	Utiliser un produit chimique sec, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Pas de contraintes agent extincteur.

<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
--	---

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle AB 2 [EN 141].

<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
---	--

<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
---	---

<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Voir chapitre 8 et 13.
---	------------------------

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

---

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
---	--

<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé
--	--

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

---

**8.1. Paramètres de contrôle****Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.**Acide citrique (CAS 77-92-9)**

Switzerland - Occupational Exposure

Developmental Risk Group C

Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure

4 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (inhalable dust)

Limits - STELs - (KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure

2 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (inhalable dust)

Limits - TWAs - (MAKs)

**Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)**

Switzerland - Occupational Exposure

2 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (inhalable dust)

Limits - TWAs - (MAKs)

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**Protection individuelle***Protection respiratoire*

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

*Protection des mains*

Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: &gt; 8 h. Gants: Neopren, Nitril.

*Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

*Protection de la peau et du corps*

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

*Risques thermiques*

Ne pas chauffer le produit.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

---

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide.

**Couleur**

Jaune clair.

**Odeur**

Caractéristique.

**Point de fusion/ point de congélation:**

Non déterminé.

**Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:**

Non déterminé.

**Inflammabilité:**

Non déterminé.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion:**

Non déterminé.

**Point d'éclair:**

n'a pas de point d'éclair

**Température d'auto-inflammation:**

Non déterminé.

Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	1 ± 0.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.09
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

---

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>Acide citrique (CAS 77-92-9)</b> Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (EU_CLH) Oral LD50 Rat = 3 g/kg (NLM_CIP) <b>Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)</b> Oral LD50 Rat = 284 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des brûlures des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

---

**12.1. Toxicité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Acide citrique (CAS 77-92-9)**  
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Lepomis macrochirus 1516 mg/L (OECD\_SIDS)

**12.2. Persistance et dégradabilité** Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.4. Mobilité dans le sol** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes** Non dangereux pour l'eau.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Résidus de produit / produit non utilisé** Ne pas jeter les résidus dans l'égoût. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

**Emballages contaminés** Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification** UN 1760

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION (Acide citrique, Acide phosphorique)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 8

**14.4. Groupe d'emballage** II

**14.5. Dangers pour l'environnement** Polluant marin: Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**Règlement type des ONU**

**ADR/RID**

UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION (Acide citrique, Acide phosphorique).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage II.  
Étiquettes ADR/RID 8.  
Code de classement C9.  
Numéro d'identification du danger 80.  
Quantité limitée 1 L.  
Quantité exceptée E2.  
Catégorie de transport 2.  
Code de restriction en tunnels (E).

**IMDG**

UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, N.O.S., Solution (Citric acid, Phosphoric acid).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage II.  
Étiquettes IMDG 8.  
Quantité limitée 1 L.  
Quantité exceptée E2.  
No EMS F-A, S-B.  
Polluant marin: Non.

**IATA**

UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, n.o.s., Solution (Citric acid, Phosphoric acid).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage II.  
Étiquettes IATA 8.  
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851 (1 L).  
Instruction d'emballage (LQ): Y840 (0.5 L).  
Instructions de conditionnement (avion cargo): 855 (30 L).

**Navigation fluviale ADN**

UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION (Acide citrique, Acide phosphorique).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage II.  
Étiquettes ADN 8.  
Code de classement C9.  
Quantité limitée 1 L.  
Quantité exceptée E2.

**Autres Informations**

Aucun(e).

---

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires**

CPID-Nr.: 136690-47  
Seuil quantitatif (OPAM): 20'000 kg.  
Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:  
<5%: agents de surface non ioniques  
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.  
Classe de stockage 8. (CH)  
VOC (CH) = <1%

**Acide citrique (CAS 77-92-9)**

Switzerland - Biocides - Annex II -  
Active Substances - Minimum Purity  
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII  
- Restrictions on Certain Dangerous  
Substances

995 g/kg Sunset Date: 02/28/2028

Use restricted. See item 75.

**Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)**

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII Use restricted. See item 75.

- Restrictions on Certain Dangerous Substances

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

---

<b>Révision</b>	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CED: Code du catalogue européen de déchet MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
<b>Autres informations</b>	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Conserver hors de la portée des enfants.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.